



### POUR NOUS JOINDRE

Mairie TréfleZ : Tél. 02.98.61.45.72  
**Courriel mairie** : treflez.mairie@wanadoo.fr  
**Courriel keleier** : keleier@treflez.fr  
**SITE OFFICIEL DE LA COMMUNE**  
<https://www.mairie-treflez.fr>

### HORAIRES

**MAIRIE** : 9h à 12 h du lundi au samedi.  
**AGENCE POSTALE** : 9h à 11h30 du lundi au samedi.

### INFOS PRATIQUES

**Garderie périscolaire** : 02.98.61.66.46  
**Bibliothèque** : 02.98.61.67.77  
**Urgence** : 15  
**Pompiers** : 18  
**Gendarmerie** : 17  
**Pharmacie de garde** : 32 37  
**Cabinet infirmier BIHAN JAFFRES**  
(soins domicile et cabinet sur rdv) 02.98.61.60.59  
ou 06.80.57.98.43  
**Taxi Abiven** : 02.98.61.83.92 ou 06.82.58.23.64  
**ALDS** (aide et soins à domicile) : 02.98.69.49.60  
**Haut Léon Communauté** : 02.98.69.10.44  
**France services** : 02.98.69.44.54  
**SERVICE ENVIRONNEMENT** : 0 800 220 574

### DÉCHETTERIE

**Nouveaux horaires du 1er octobre au 31 mars**

\* **CLÉDER** : 02.98.19.54.67

Ouverte le lundi de 13h30 à **17h15** (fermée le lundi matin) et du mardi au samedi, de 8h45 à **11h45** et de 13h30 à **17h15**. (**Fermeture les jours fériés**)

\* **LANHOUARNEAU** : 02.98.61.32.57

Ouverte le mercredi et le samedi de 9h00 à **11h45** et de 13h30 à **17h15**. (**Fermeture les jours fériés**)

En raison de l'afflux important d'usagers, notamment dans les déchetteries, et dans la continuité des mesures gouvernementales le **port du masque est obligatoire dans les déchetteries de Haut-Léon Communauté.**

### PRESSE LOCALE

**Correspondant Télégramme**  
Marie CORFA 06 64 26 77 46  
[mcorfa.letelegramme@gmail.com](mailto:mcorfa.letelegramme@gmail.com)  
**Correspondant Ouest France**  
Camille RAISON 06.43.22.66.75  
[kmille.raison@gmail.com](mailto:kmille.raison@gmail.com)

### COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET RECYCLABLES

Pour le mercredi 2 février, sortir le conteneur **JAUNE (RECYCLABLES)** le **mardi soir**.



### PERMANENCES DES ELUS

Contactez la mairie au **02.98.61.45.72**

**Mme Le Maire** :

**Anne BESCOND** reçoit sur rendez-vous le vendredi de 15 h à 17 h.

**Adjointe aux affaires sociales** :

**Sarah OULIVET** reçoit sur rendez-vous le mercredi matin.

### INFOS MUNICIPALES

### INCIVILITÉ

Le dépôt de déchets verts de Lanarnus sera fermé suite à des comportements irrespectueux et le non-respect des règles affichées à l'entrée.

### CONSEIL MUNICIPAL

Vous trouverez le compte rendu du conseil municipal du 24 janvier 2022 sur la page intérieure.

### INFOS COMMERCANTS

#### > **Bar Ar Ménez** 02.98.61.42.83

**Lundi** fermé ; **Mardi, mercredi, jeudi** 8h45 à 14h et 16h30 à 20h30 ; **samedi** de 9h à 21h ; **dimanche** 10h30 à 14h30 et 18h à 21h.

**NOUVEAU service** : double de clés avec le système « SECURCLÉS »

#### > **Le Salon** 02 98 79 71 68

**Mardi, mercredi, jeudi** : 9h-12h / 13h30- 18h **Vendredi** : 9h-18h **Samedi** : 8h30-17h.

#### > **DEP'ANN COUTURE** 9 rue de Mesmeillan

Commandes **UNIQUEMENT** sur RDV. 06 47 87 71 30 ou 02 98 78 21 84

#### > **DU LOCAL DANS LE BOCAL** 06 35 96 62 70 - 02 98 61 80 33 Dulo-

[caldanslebocal29@gmail.com](mailto:caldanslebocal29@gmail.com)



#### > **BIBLIOTHEQUE** 02.98.61.67.77

**Samedi** : 11h à 12h et 13h30 à 15h **Dimanche** : 10h30 à 12h.

### MARCHÉ DU MARDI SOIR

#### > **La ferme "Plein le Boutoc"** de TréfleZ 07 70 01 94 53

Camille et Raphaël vendent leurs légumes et leurs pains produits en agriculture biologique sur la place du bourg, de 17h à 19h.

Réservation du pain conseillée auprès de Raphaël 06.28.69.69.89

Pain nature 750gr : 3,50€  
Pain aux graines 500gr : 3,10€  
Pain aux graines 750gr : 4,10€  
Pain Raisin-Noisette 500gr : 3,50€  
Pain "Girouette" 500gr : 3,80€

#### > **Régis Pizzas** : 06.09.74.27.94 De 13h30 à 19h



**Les distanciations doivent être respectées et le port du masque est OBLIGATOIRE.**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 JANVIER 2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 24 janvier dernier en salle du Conseil Municipal.

Etaient présents : François ABEGUILE, Catherine BECHADE, Aurélie BERVAS, Thierry GAUDEC, Benjamin GRIJOL, Julie JOLY, Benoît LE DUFF, Sylvie MESGUEN, Jean NEZOU, Sarah OULIVET, Bruno PATINEC, Jacky PEDEN.

Absents excusés : Jean Paul PERON, Arnaud QUELLENNEC

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Madame Le Maire indique qu'elle a fait savoir que la commune n'était pas intéressée par le droit de préemption à l'occasion des ventes suivantes :

- > Vente d'un terrain non bâti à La Gare d'une superficie de 1 509 mètres carrés au prix de 12 500 euros
- > Vente d'un terrain non bâti à La Gare d'une superficie de 686 mètres carrés au prix de 7 500 euros.

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

A l'unanimité le Conseil Municipal propose d'apporter les modifications suivantes au tableau des emplois :

SERVICES	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	STATUT DU POSTE	TEMPS DE TRAVAIL
SERVICES ADMINISTRATIFS	SECRETARE GENERAL(E)	<b>REDACTEUR (TOUS GRADES)</b>	ATTACHE	POURVU	TC
	SECRETARE ADMINISTRATIF(VE) POLYVALENT(E)	<b>REDACTEUR (TOUS GRADES)</b>	ATTACHE	VACANT	TC
	ASSISTANTE ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	POURVU	TC
SERVICES TECHNIQUES	AGENT POLYVALENT	ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	POURVU	TC
	AGENT POLYVALENT	AGENT DE MAITRISE	AGENT DE MAITRISE	POURVU	TC
	AGENT ENTRETIEN DES LOCAUX	ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	POURVU	TNC 9 h 06/ HEBDO
	ASSISTANTE POLYVALENTE ADMINISTRATIVE/ANIMATION	ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE	ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1ERE CLASSE	POURVU	TNC 16 h 47/ HEBDO

**ANTICIPATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à engager les dépenses d'investissement nécessaires à l'équipement de la commune dans la limite de 25% des dépenses d'investissement inscrites au budget précédent (soit jusqu'à 117 506,21 euros) et à disposer que ces sommes pourront être utilisées au titre des chapitre 21 « Immobilisations corporelles » (article 2183-Matériel de bureau et informatique à hauteur de 900 euros) et 23 « immobilisations en cours » (article 2312 Agencements et aménagements de terrains à hauteur de 51 606,21 euros) de la section d'investissement.

**AMORTISSEMENT D'UNE SUBVENTION A VERSER AU SDEF**

Lors de l'année de réalisation des travaux, la commune verse au SDEF une subvention d'équipement qui constitue une dépense pour la section d'investissement (dépense imputée au chapitre 204 « Subventions d'équipements versées »). Ce type de dépense devant obligatoirement être amorti et cet amortissement s'opérant à Tréfléz sur une année lors de l'exercice qui suit les travaux (cf délibération du CM du 24 mars 2017), le budget qui suit l'année des travaux intègre nécessairement :

- Une dépense de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (dotation aux amortissements) correspondant à la somme versée au SDEF l'année passée ;
- Une recette au profit de la section d'investissement d'un montant identique.

Dès lors qu'il y a lieu d'amortir, une recette de la section de fonctionnement doit donc être prévue « en face » de cette dépense nouvelle.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de prévoir que les subventions versées au SDEF feront l'objet d'une neutralisation l'année où il sera précédé à leur amortissement.

## **SIGNATURE D'UNE CONVENTION FINANCIERE AVEC LE SDEF**

Dans le cadre des travaux d'enfouissement à intervenir rue de Guevren, le SDEF informe la commune qu'il est très préférable de délester l'armoire d'éclairage public située place de la Mairie au profit de l'armoire « C6 » située au bas de la rue de Guevren.

Le coût de cette intervention est estimé à la somme de 7 200 euros TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Le Maire de valider cette convention financière et d'accepter le versement de fonds de concours d'un montant de 3 000 euros.

## **OCTROI D'UN MANDAT AU CDG 29-CYBERSECURITE**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère (CDG29) a pour intention de proposer un contrat-groupe d'assurance cybersécurité aux collectivités territoriales et aux établissements publics affiliés et non affiliés du département du Finistère garantissant les risques organisationnels, financiers et juridiques liés à ces nouveaux risques.

Ce contrat a pour objet de regrouper, des collectivités territoriales et les établissements publics du Finistère et des Côtes d'Armor, à l'intérieur d'un marché d'assurance dit « police d'assurance collective à l'adhésion facultative ».

Le Conseil Municipal s'est prononcé à l'unanimité en faveur de la proposition présentée par Le Maire et prend acte, que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par les Centres de gestion.

## **MODALITES D'OCTROI DE CADEAUX AU PERSONNEL LORS DE LEUR DEPART DE LA COLLECTIVITE**

A la majorité (1 opposition), le Conseil Municipal :

- valide l'octroi d'un cadeau aux agents de la collectivité quittant la commune et ce, dans la limite de 400 euros par agents.
  - dit qu'il appartient au Maire de déterminer le montant de ce cadeau
- autorise Le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de cette décision.

## **ASSOCIATIONS**

### **LA NUIT DES ÉTOILES**



Le festival La Nuit des Etoiles aura lieu les 19 et 20 août 2022 à Tréfléz !

Au programme : de nombreuses stars internationales comme Gims, Ofenbach, Michael Jones ou encore Keen'v !

Infos et billetterie sur <https://festival-nuitdesetoiles.fr> !

Billetterie sur place à l'Ar Menez (place de la mairie)

Pour contacter l'association : [contact@festival-nuitdesetoiles.fr](mailto:contact@festival-nuitdesetoiles.fr)

### **COMITÉ DES FÊTES**

Le comité des fêtes de Tréfléz se réunira le jeudi 27 Janvier à 20h30 à la MTL pour établir son calendrier des fêtes pour 2022.

Réunion ouverte à tous.

### **E.S.T.**

#### **Résultats du 23/01**

**Equipe B** : Défaite 3-1 à Roscoff C (but inscrit par Dylan Abalain)

**Equipe A** : Défaite 9-1 à Roscoff A (but inscrit par Benoit Le Duff)

#### **Dimanche 30/01**

**Equipe B** : Match reporté

**Equipe A** : Réception au Menhir de Santec B à 15h.

L'effectif étant affaibli (blessures, covid...), vos encouragements seront important pour que les verts remportent le match!!!



### **QUINZAINE CULTURELLE**

La quinzaine culturelle organisée par l'association Ensemble a commencé le 21 janvier et se clôturera le 5 février.

Durant cette période, plusieurs animations seront proposées au jeune public dans les écoles, les centres de loisirs et les bibliothèques de Lanhouarneau, Plounévez-Lochrist et Tréfléz, sur le thème du langage.

Les animations ont été réduites et adaptées aux normes sanitaires en vigueur.

Le programme est consultable sur le site de la mairie : <https://www.mairie-treflez.fr>



## **PETITES ANNONCES**

### **TROUVÉ**

- Superbe chat gris angora. Il cherche ses maîtres. En attendant de les retrouver, il squatte à Goulannou Vian. Tel : 06.07.14.57.47
- Chat (femelle) noir avec tache blanche au niveau du cou. Quartier de la Gare. Tel : 02.98.61.67.53 ( heure repas)

## ANNONCES EXTERIEURES

### L'Association Agréée pour la Pêche et le Protection des Milieux Aquatiques du Pays des Abers et des Côtes des Légendes

L'AAPPMA du pays des Abers et Côtes des Légendes vous informe de la tenue de son assemblée générale le 30 Janvier 2022. Cette assemblée se tiendra à Kersaint Plabennec, salle Kreiz-Ker à 10h00. Le port du masque et le respect des gestes barrières seront obligatoires. Malgré le contexte particulier, nous comptons sur votre venue, pour faire vivre notre association.

### LESNEVEN

L'Accueil de jour (La Parenthèse) ouvert du lundi au vendredi est destinée aux personnes de plus de 60 ans chez lesquelles un diagnostic d'Alzheimer, ou de troubles apparentés, a été posé. La structure accueille, à la journée, des personnes vivant à leur domicile et habitant dans un périmètre de 15 kms autour de Lesneven, pour la réalisation d'activités.

Les pré-inscriptions se font auprès du Bureau des entrées du Centre Hospitalier de Lesneven au 02.98.21.29.00.



### UN ENFANT SUR TROIS NE PART PAS EN VACANCES

Grace au réseau de foyers bénévoles du Secours populaire, les enfants sont invités à passer des vacances chez une famille de vacances en France. Ils sont accueillis bénévolement par des familles ayant souvent des enfants du même âge, « le copain des vacances ».

Malgré les restriction sanitaires, en 2021 nous avons permis à plus de trente enfants de Paris et du Finistère de partir en vacances.

Cette année 2022, nous renouvelons l'expérience et voulons mettre l'accent sur le départ en famille de vacances des enfants du Finistère âgés entre 6 et 12 ans. Les enfants du Nord-Finistère iront dans le Sud-Finistère et vice-versa. Nous sommes, dès à présent, en recherche de familles finistériennes.

Les familles accueillent un enfant du département ou d'une autre région durant 15 jours soit en juillet soit en août.



## HAUT LÉON COMMUNAUTÉ

## INFO KELEIER

Dépôt des annonces **avant le mercredi midi** par mail à [keleier@treflez.fr](mailto:keleier@treflez.fr)  
Le keleier est à votre disposition en Mairie, au bar Ar Menez, au Salon et sous le porche de l'église.  
**Merci de ne prendre que ce dont vous avez besoin !**